

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1462

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

834 248 536 RCS Angers.

LUCIO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 119960.00 EUR.

Adresse : 4, Rue des Ajoncs, 49070 Beaucouzé.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANGERS du 13 novembre 2024, La société LUCIO, société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros dont le siège social est fixé au 4 rue des Ajoncs 49070 BEAUCOUZÉ, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 834 248 536, et la société ERCOGENER, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros dont le siège social est fixé Zone Industrielle 2 rue du Docteur Weiss 49400 CHACÉ, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 801 206 228, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LUCIO par la société ERCOGENER. La société LUCIO ferait apport à la société ERCOGENER de la totalité de son actif, soit 175 883 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 687 698 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à - 511 814 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société D. INVEST, société par actions simplifiée au capital de 39 600 euros, dont le siège social est situé 4 rue des Ajoncs, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le n°451 684 161, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LUCIO depuis le 01/01/2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ERCOGENER. La société LUCIO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31/12/2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'ANGERS au nom des deux sociétés le 15/11/2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.